



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 388 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inquiétude de la population est très grande au sujet de la présence d'arsenic dans l'air de Montréal-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arsenic est un cancérogène reconnu;

**CONSIDÉRANT QUE** la piètre qualité de l'air de Montréal-Est entraîne des conséquences négatives sur la santé et l'espérance de vie de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les permis d'assainissement accordent actuellement le droit aux industriels d'effectuer eux-mêmes la collecte de données environnementales et que cette méthode mine la confiance de la population;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De contraindre les entreprises à respecter les normes de qualité de l'air actuellement en vigueur au Québec;
- D'effectuer lui-même la collecte de données de la qualité de l'air;
- De donner un accès public en temps réel aux données ainsi relevées.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Ruba Ghazal, députée de Mercier**

*11 février 2020*

**Date de signature de l'extrait**